

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 19 février 2009 – 18 heures**

Affiché le 25 février 2009

Date de la convocation : le 13 février 2009.

Nombre de Conseillers en exercice : 49.

Etai^{ent} présents : Mme Martine LIGNIERES-CASSOU, **Maire, Présidente** ; M. DUCHATEAU, Mme DENIS, M. FAUTHOUX, Mme LÉROU-POURQUÉ, M. LACLAU-LACROUTS, Mme LERBET-SERENI, M. BONIFACE, Mme CASTERA, M. MARBOT, Melle MAZA, M. CANTON, **Adjoint^s au Maire** ; Mme RODDE, M. LACRAMPE, M. BORBON, Mme JUYOUX, Mme HADIDA, M. HUERGA, M. PEDEUTOUR, M. JUBAULT-BREGLER, M. MAISON, M. DARTIGOLLES, Melle ESPAGNAC, Mme LABAT-CHAHID, M. DESCORPS, M. de FONTENELLE, Melle BLED, M. LESTORTE, M. BRIN, M. PERES, Mme POUEYTO, Melle WOLFS, Mme DELLA, M. URIETA, M. ARRAOU, **Conseillers Municipaux**.

Etai^{ent} représentés : Mme IRIART (qui a donné pouvoir à M. LACLAU-LACROUTS), M. LAVIGNOTTE (qui a donné pouvoir à M. BONIFACE), Mme CABANNES (qui a donné pouvoir à M. CANTON), Mme RAUCOULES (qui a donné pouvoir à M. DARTIGOLLES), Mme LAGREZE (qui a donné pouvoir à Mme HADIDA), Mme BERNARD (qui a donné pouvoir à M. DUCHATEAU), M. ISSEINI (qui a donné pouvoir à Mme LABAT-CHAHID), Mme ABOUSLEIMAN (qui a donné pouvoir à M. DESCORPS), Mme BENSOUSSAN (qui a donné pouvoir à M. BRIN), M. BAYROU (qui a donné pouvoir à Mme POUEYTO), Mme BOUSCAYROL (qui a donné pouvoir à M. PERES), Mme LIPSOS-SALLENAVE (qui a donné pouvoir à M. ARRAOU), Mme MANESCAU (qui a donné pouvoir à M. URIETA).

Etai^t excusé : M. CASTY.

Secrétaire de séance : Mme RODDE

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 18 décembre 2008.

CHRONIQUE

- Présence d'artistes dans la salle du conseil municipal.
Engagement de Madame la Maire à discuter de propositions en matière de lieux d'exposition.
- Condoléances présentées à la famille de Monsieur Alain PERRALTA, motard décédé accidentellement le 17 février, rue d'Etigny.
Volonté réaffirmée du Conseil Municipal de supprimer le caractère dangereux de cette rue, qui perdure malgré les différents types d'aménagements réalisés depuis 3 ans, en concertation avec les riverains d'une part, et les associations de motard, d'autre part.
- Déconstruction de la couverture et de la charpente de la tribune de la gare dans un souci de sécurité.
La tribune doit subir un audit de stabilité, ce qui implique la réalisation d'un test d'effort sur la structure; le préalable à ce test d'effort est l'allègement au maximum de la structure or la couverture et la charpente représentent un poids de 400 tonnes.
L'enlèvement de la couverture et de la charpente de la tribune permettra également de l'utiliser totalement car, pour des raisons de sécurité, les dernières rangées ne pouvaient jusqu'à présent être utilisées.
- Lancement de l'appel d'offres pour la rénovation du garde-corps du Boulevard des Pyrénées.
Cette opération répond à un objectif de sécurisation et participe au projet de reconquête des horizons palois, d'embellissement du centre-ville et d'ouverture sur la chaîne pyrénéenne.
- Les travaux de voirie différés en raison des conditions météorologiques devraient être réalisés avec les beaux jours.
- Lancement de l'appel d'offres pour l'aménagement des loges du Stade du Hameau.
Poursuite du soutien à la Section Paloise avec les investissements réalisés par la Ville de PAU au Stade du Hameau : peinture de la tribune d'honneur, aménagement des loges et transfert des locaux administratifs du club Pro, soit un investissement total de plus de 607 000 euros en 2009. Le hall V.I.P. devrait être rénové en 2010.
Ces travaux devraient permettre aux dirigeants de la Section Paloise de redynamiser leur démarche commerciale pour se procurer des fonds en sollicitant de nouveaux sponsors.
- Mouvements sociaux au sein des universités et notamment de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.
3 sujets d'inquiétude : la réduction des moyens budgétaires et des postes
la suppression des I.U.F.M.
le statut des enseignants chercheurs
Soutien inconditionnel à l'U.P.P.A..
Appel à l'apaisement.



ADDITIF A L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'inscription à l'ordre du jour de l'affaire suivante :

Motion sur l'entreprise CELANESE

Avis favorable du Conseil Municipal.



Motion sur l'entreprise CELANESE

(Rapporteur : Mme la Maire)

Le Conseil Municipal de PAU exprime sa vive inquiétude après l'annonce, par la direction de CELANESE, d'une évaluation en vue d'une éventuelle fermeture de l'usine de PARDIES. 350 salariés sont directement concernés par cette menace, dont beaucoup habitent sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de PAU-Pyrénées.

Le Conseil Municipal de PAU s'associe aux démarches entreprises par l'ensemble des collectivités territoriales – Communauté de Communes de LACQ, Département, Région – qui ont proposé une mutualisation permettant d'assurer une plus grande compétitivité à la plate-forme de PARDIES et se félicite de l'intervention de Monsieur le Préfet pour convaincre les dirigeants du groupe CELANESE de l'importance de cette unité.

Le Conseil Municipal de PAU demande au groupe CELANESE de maintenir son usine de PARDIES.

Adopté.

N ^{os}	AFFAIRES	VOTES
1	<p>Compte rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p> <p>(Rapporteur : Mme la Maire)</p>	adopté
2	<p>Mutualisation des services – Création du Pôle Pilotage et Ressources.</p> <p>(Rapporteur : Mme la Maire)</p> <p>Par délibération n°6 de la séance du 23 octobre 2008, le Conseil Municipal a décidé la mise en place d'une Direction générale des Services et d'une Mission d'Inspection générale et Audit, communes à la Ville de PAU et à la Communauté d'Agglomération de PAU-Pyrénées.</p> <p>Par délibération n°2 de la séance du 20 novembre 2008, le Conseil Municipal a approuvé les premières actions destinées à mettre en œuvre le dispositif de mutualisation.</p> <p>Par délibération du 17 décembre 2008, le Conseil Communautaire a approuvé la création des 5 pôles communs à la Ville de PAU et à la Communauté d'Agglomération de PAU-Pyrénées.</p> <p>Aussi, afin d'approfondir ces premières actions, le Conseil Municipal, après avis du Comité Technique Paritaire, :</p> <ul style="list-style-type: none"> - approuve le présent rapport qui prévoit notamment la création de nouveaux services communs au sein du Pôle « Pilotage et Ressources », et la réorganisation au sein de ce pôle de services Ville de PAU, de services communautaires et de services déjà communs, - autorise Madame la Maire à signer l'avenant à la convention de mutualisation des services. 	11 contre 2 abstentions
3	<p>Office du Commerce et de l'Artisanat de Pau (OFCAP) – Désignation des représentants de la Ville à l'Office.</p> <p>(Rapporteur : Mme DENIS)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <p>désigne les représentants de la Ville de Pau au sein du Conseil d'Administration de l'Office du Commerce et de l'Artisanat de Pau, à savoir :</p> <p>Mme Mina LABAT-CHAHID, Mme Odile DENIS, Mme Nathalie CABANNES, M. Louis de FONTENELLE, Mme Marie-Josée BOUSCAYROL, en qualité de représentants titulaires ;</p> <p>Mme Anne BERNARD, M. Jean-Michel CANTON, Melle Frédérique ESPAGNAC, Melle Stéphanie MAZA et M. Jean-Pierre CASTY, en qualité de représentants suppléants.</p>	adopté

<p>4</p>	<p>Gestion et animation du Complexe de Pelote par voie de régie intéressée : élection de la commission des délégations de service public.</p> <p>(Rapporteur : M. DESCORPS)</p> <p>Lors de sa séance du 2 février 2009, le Conseil municipal a émis un avis de principe favorable à la mise en place d'une régie intéressée par voie de délégation de service public pour la gestion et l'animation du Complexe de Pelote.</p> <p>En application de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission des délégations de service public est composée, lorsqu'il s'agit d'une commune de 3.500 habitants et plus, du Maire, Président ou de son représentant, et de 5 membres du Conseil Municipal élus en son sein.</p> <p>Aussi, le Conseil Municipal :</p> <p>désigne les représentants de la Ville de Pau au sein de la commission de la délégation de service public du Complexe de Pelote, à savoir :</p> <p>Mme Odile DENIS, M. Frédéric FAUTHOUX, M. Guillaume DESCORPS, M. Marc JUBAULT-BREGLER, M. André LESTORTE, en qualité de représentants titulaires ; Mme Nathalie CABANNES, M. Jérôme MARBOT, Melle Eurydice BLED, M. Louis de FONTENELLE et Melle Patricia WOLFS, en qualité de représentants suppléants.</p>	<p>Vote au scrutin secret</p> <p>48 votants 35 pour la liste Cap et Cœur 12 pour la liste Pau Confiance 1 nul</p>
<p>5</p>	<p>Déconstruction de divers bâtiments communaux</p> <p>(Rapporteur : M. LACLAU-LACROUTS)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <p>- autorise Madame la Maire à présenter des dossiers de demandes de permis de démolir, pour les bâtiments suivants, qui, soit ont été acquis en vue de démolition pour des opérations d'urbanisme, soit sont devenus vétustes :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Stadium de la gare – avenue Jean Biray → Hôtel du funiculaire – avenue Jean Biray → Villa « Lathelize » – avenue Didier Daurat → Ancienne Cuisine Centrale – avenue Poplawski → Préfabriqué « Groupe scolaire des Lilas » - rue Charles de Foucault → Bâtiment situé 4 rue Jean-Jacques de Monaix → Ancien restaurant du Groupe Scolaire Trianon, avenue Trianon → Bâtiment situé 95 boulevard de la Paix → Tribune du Stade Jean Brouchin (J.A.B), 5 rue Baudon → couverture et charpente de la tribune de la gare. 	<p>adopté</p>

<p>6</p>	<p>ZAC Parc d'Activités PAU-Pyrénées – Vente d'un terrain à la SCI 3LC-4.</p> <p>(Rapporteur : M. LACLAU-LACROUTS)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décide de vendre à la SCI 3LC-4 ou à toute personne physique ou morale qui s'y substituerait un terrain d'une superficie de 5.330 m², avant arpentage, cadastré section AL n°314p, 322p et 330p au prix de 50 €H.T. le m² de terrain, conformément à l'avis de France Domaine, pour y réaliser un bâtiment de 1.810 m² de SHON environ, destiné à accueillir l'entreprise ANCONETTI, grossiste en chauffage plomberie et sanitaire, - autorise l'acquéreur à déposer une demande de permis de construire et à débiter les travaux préparatoires nécessaires à la conduite de son projet, en s'engageant par écrit à remettre le terrain en l'état dans l'hypothèse où la vente n'aboutirait pas, - autorise Madame la Maire à signer tout acte afférent à cette transaction. 	<p>adopté</p>
<p>7</p>	<p>Projet de rénovation urbaine du quartier du Hameau – Validation de l'étude de programmation de la Maison de la Montagne et lancement d'une convention de maîtrise d'ouvrage.</p> <p>(Rapporteur : M. MAISON)</p> <p>Par délibération n°38, le Conseil Municipal a approuvé le 20 septembre 2007 le lancement d'une étude de faisabilité et de programmation pour la création de la Maison de la Montagne.</p> <p>A l'issue de cette étude, ce projet devrait regrouper au sein d'une même structure : l'association de la Maison de la Montagne, la MJC Berlioz, le Club Alpin Français de PAU, l'association des Amis du Parc National des Pyrénées ainsi que des artisans et commerçants de la montagne.</p> <p>Aussi, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décide la construction de la Maison de la Montagne, qui sera implantée sur la parcelle qui accueille aujourd'hui la MJC Berlioz, le long de la rue Berlioz. Deux bâtiments seront créés :le premier accueillera les artisans et commerçants de la montagne, le second sera occupé par les associations. - arrête l'enveloppe prévisionnelle de l'opération (hors rémunération de la maîtrise d'œuvre déléguée) à 2.844.000 €H.T., - décide de confier à un mandataire, à l'issue d'une consultation d'appel d'offres ouvert, la maîtrise d'ouvrage déléguée, - inscrit les crédits correspondants sur le budget de la Ville de PAU pour les exercices 2009 à 2011, en fonction de l'avancée du projet. 	<p>adopté</p>

<p>8</p>	<p>Projet de rénovation urbaine du quartier du Hameau – Lancement d'une mission de mandat pour l'élaboration d'un schéma de secteur ouest et la mise en œuvre des opérations de ce secteur.</p> <p>(Rapporteur : M. MAISON)</p> <p>Par délibération n°30 du 29 juin 2004, le Conseil Municipal a approuvé le projet de rénovation urbaine du quartier du Hameau, sur une période de 5 ans. Ce vaste projet est en phase opérationnelle depuis le 1er semestre 2006. Le secteur est du quartier est aujourd'hui largement réalisé. Dans le secteur ouest de ce quartier, les îlots des <i>Berges de l'Ousse</i> et de <i>Gaston Bonheur</i> sont destinés à des programmes immobiliers (logements et commerces) participant à la recomposition et à la diversification de l'offre de logements du quartier :</p> <p>→ <i>Berges de l'Ousse</i> (environ 100 logements dont 70 sociaux + commerces au rez-de-chaussée) → <i>Gaston Bonheur</i> (70 à 100 logements dont une part en accession sociale)</p> <p>Afin de pouvoir mener à bien les différentes opérations, il est nécessaire de désigner un prestataire pour concevoir un schéma de secteur qui assurera la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'aménagement des premiers îlots à urbaniser.</p> <p>Aussi, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décide de confier à un mandataire, à l'issue d'une consultation d'appel d'offres ouvert, la maîtrise d'ouvrage déléguée, - inscrit les crédits correspondants sur le budget de la Ville de PAU pour les exercices 2009 à 2013, en fonction de l'avancée du projet. 	<p>adopté</p>
<p>9</p>	<p>Projet de rénovation urbaine du quartier du Hameau – Lancement du recrutement d'un directeur de projet.</p> <p>(Rapporteur : M. MAISON)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - autorise la création d'un poste de Directeur de projet rénovation urbaine du quartier du Hameau, qui sera chargé d'assurer la conduite stratégique du projet de rénovation et d'assurer la coordination entre l'équipe projet de la Ville et l'équipe du GIP-DSU qui intervient sur cette opération, - autorise Madame la Maire à signer le contrat à intervenir avec la personne qui sera recrutée, - prévoit la dépense correspondante au budget. 	<p>adopté</p>

10	<p>Eaux – Avenue Larribau – Création du lotissement « Lépine » dans la continuité de la Z.A.C. Parc d'Activités PAU-Pyrénées.</p> <p>(Rapporteur : M. MAISON)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décide la fourniture et pose des canalisations, des branchements particuliers et du poteau incendie, lotissement « Lépine », pour un montant estimé à 50.000 €H.T., - décide que les travaux et les fournitures seront dévolus aux sociétés attributaires des marchés à bons de commande correspondants. 	adopté
11	<p>Eaux – Boulevard du Cami-Salié (entre l'avenue de Buros et la rue des Touterelles). Rénovation du réseau d'eau potable : remplacement de la canalisation avec mise aux normes des branchements particuliers et renforcement de la protection incendie.</p> <p>(Rapporteur : M. MAISON)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décide le remplacement de la canalisation ancienne avec mise aux normes des branchements particuliers et renforcement de la protection incendie, boulevard du Cami-Salié, partie comprise entre l'avenue de Buros et la rue des Tourterelles, pour un montant estimé à 20.000 €H.T., - décide que les travaux et les fournitures seront dévolus aux sociétés attributaires des marchés à bons de commande correspondants. 	adopté
12	<p>Eaux – Avenue du Président Kennedy. Rénovation du réseau d'eau potable : remplacement de la canalisation avec mise aux normes des branchements particuliers et renforcement de la protection incendie.</p> <p>(Rapporteur : Melle ESPAGNAC)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décide le remplacement de la canalisation ancienne avec mise aux normes des branchements particuliers et renforcement de la protection incendie, de l'avenue du Président Kennedy, pour un montant estimé à 185.000 €H.T., - décide que les travaux et les fournitures seront dévolus aux sociétés attributaires des marchés à bons de commande correspondants. 	adopté

<p>13</p>	<p>Eaux – Voie de desserte du quartier Carlitos (entre le boulevard du Recteur Jean Sarrailh et l'avenue du Président Kennedy). Rénovation du réseau d'eau potable : remplacement de la canalisation avec mise aux normes des branchements particuliers et renforcement de la protection incendie.</p> <p>(Rapporteur : Melle ESPAGNAC)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décide le remplacement de la canalisation ancienne avec mise aux normes des branchements particuliers et renforcement de la protection incendie, de la voie de desserte des bâtiments Carlitos et Camors, partie comprise entre l'avenue du Recteur Jean Sarrailh et l'avenue du Président Kennedy, pour un montant estimé à 136.000 €H.T. - décide que les travaux et les fournitures seront dévolus aux sociétés attributaires des marchés à bons de commande correspondants. 	<p>adopté</p>
<p>14</p>	<p>Abrogation du règlement portant détermination des règles de procédure interne pour les marchés publics passés selon la procédure adaptée.</p> <p>(Rapporteur : Mme RODDE)</p> <p>Compte tenu des dernières modifications apportées au Code des Marchés Publics, de la mutualisation des services et afin d'harmoniser les procédures administratives existant entre la Ville et la Communauté d'Agglomération de PAU-Pyrénées, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - abroge, à la date du 1^{er} mars 2009, le règlement communal portant détermination des règles de procédure interne pour les marchés publics passés selon la procédure adaptée. <p>Le nouveau règlement sera établi prochainement.</p>	<p>adopté</p>

<p>15</p>	<p>Acquisition de matériels roulants (8 lots) – Programme 2009.</p> <p>(Rapporteur : M. JUBAULT-BREGLER)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <p>- autorise Madame la Maire à signer les marchés relatifs à l'acquisition de matériels roulants pour les services techniques municipaux (8 lots), qui seront attribués par la Commission d'Appel d'Offres :</p> <p>→lot 1 : <i>une bitumeuse avec son camion</i> →lot 2 : <i>un camion benne avec grappin</i> →lot 3 : <i>un rouleau autoporté double bille</i> →lot 4 : <i>un camion châssis plateau avec hayon pour collecte d'encombrants</i> →lot 5 : <i>un camion avec portes charbonnières pour transport d'enrobés</i> →lot 6 : <i>un traceur pour marquage routier</i> →lot 7 : <i>un véhicule de récupération de déjections canines</i> →lot 7 : <i>un élévateur à nacelle</i></p> <p>pour un montant total estimé à 518.264 €</p>	<p>adopté</p>
<p>16</p>	<p>Fournitures de bureau, consommables informatiques, fournitures pour les écoles (6 lots) – Marchés à bons de commande au titre de l'année 2009.</p> <p>(Rapporteur : Mme CASTERA)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <p>-autorise Madame la Maire à signer les marchés relatifs aux fournitures de bureau, consommables informatiques, fournitures pour les écoles au titre de l'année 2009 (6 lots), qui seront attribués par la Commission d'Appel d'Offres :</p> <p>→lot 1 : <i>Fournitures de bureau et fournitures scolaires</i> →lot 2 : <i>Consommables et petits matériels informatiques</i> →lot 3 : <i>Enveloppes avec logo</i> →lot 4 : <i>Fournitures de jeux éducatifs</i> →lot 5 : <i>Livres scolaires tous éditeurs</i> →lot 6 : <i>Livres jeunesse, livres parascolaires et livres de bibliothèques</i></p>	<p>adopté</p>

17	<p>Vente de véhicules et engins réformés</p> <p>(Rapporteur : M. JUBAULT-BREGLER)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <p>-autorise Madame la Maire à procéder à la vente, à l'entreprise AFM RECYCLAGE, aux fins de destruction, d'un lot de 50 véhicules et engins réformés, pour un montant de 5.140 €</p>	adopté
18	<p>Adhésion de la Ville de Pau au Syndicat Départemental d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA).</p> <p>(Rapporteur : M. BONIFACE)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <p>- sollicite, conformément aux dispositions des articles L.2224-31 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, l'adhésion de la Ville de PAU au SDEPA pour la compétence obligatoire relative « au développement et exploitation des réseaux publics de distribution d'énergie et fourniture d'électricité ».</p> <p>- prévoit le versement annuel d'une somme de 38,11 €, à partir du 1^{er} janvier 2010, correspondant au montant de la cotisation d'adhésion au SDEPA.</p>	adopté
19	<p>Signature d'une convention cadre de partenariat entre la Ville de PAU et EDF pour la cession de certificats d'économies d'énergies.</p> <p>(Rapporteur : M. BONIFACE)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <p>- approuve les termes de la convention cadre de partenariat avec EDF. Ce partenariat permettrait notamment à la collectivité, en contrepartie de la cession de certificats d'économies d'énergies (CEE), de bénéficier d'un accompagnement pour les actions de sensibilisations et de formation de ses agents et d'obtenir pour chaque opération une compensation financière en fonction du volume de certificats générés,</p> <p>- autorise Madame la Maire à signer la convention,</p> <p>- autorise Madame la Maire à signer les conventions d'engagement et de répartition des CEE pour chaque opération.</p>	adopté

20	<p>Eclairage du lotissement le Vieux Moulin – Rue de Nogaro : signature d'une convention.</p> <p>(Rapporteur : M. DUCHATEAU)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - autorise l'Office Palois de l'Habitat à maintenir le raccordement, sur le réseau d'éclairage de la Ville, des cinq candélabres implantés sur le lotissement du Vieux Moulin, rue de Nogaro, à charge pour lui de rembourser à la Ville le montant de la consommation d'électricité, de l'abonnement et de la Contribution au Service Public de l'Electricité ou toute autre contribution équivalente qui lui serait substituée. L'entretien et la maintenance des cinq candélabres incomberont à l'Office Palois de l'Habitat, qui en est propriétaire. - autorise Madame la Maire à signer la convention à intervenir. 	adopté
21	<p>Association au Service de l'Enfance : signature d'une convention financière Association/Ville de PAU/autres financeurs.</p> <p>(Rapporteur : M. DUCHATEAU)</p> <p>L'association « Au service de l'Enfance » gère une crèche familiale dont la capacité d'accueil est actuellement de 91 places. La crèche emploie des assistantes maternelles qui accueillent à leur domicile 1, 2 ou 3 enfants selon leur agrément PMI.</p> <p>Cette structure a connu des difficultés financières et afin d'officialiser et pérenniser l'aide globale des communes, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) propose la signature d'une convention pluriannuelle (2009 – 2012). Cette convention fixe les engagements de l'association, le barème des participations familiales, l'ensemble des pièces justificatives à fournir. La CAF s'engage à verser le Complément Mode de Garde. Les communes devront verser une subvention définie lors de l'élaboration du budget primitif annuel.</p> <p>La convention prévoit une aide de la Ville de PAU d'un montant de 200.070 € pour l'année 2009 et 238.140 € pour l'année 2010.</p> <p>Aussi, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - autorise Madame la Maire à signer la convention d'objectifs et de financement à passer avec l'association « Au Service de l'Enfance », la Caisse d'Allocations Familiales Béarn et Soule et les communes de BILLERE, LONS et PAU. 	adopté

<p>22</p>	<p>Trophée des As de l'entreprise : signature d'une convention quadripartite et d'un contrat pour la location du Zénith.</p> <p>(Rapporteur : Mme DENIS)</p> <p>Depuis 2003, la Société Pyrénées-Presses organise, tous les 2 ans, le Trophée des As de l'entreprise en partenariat avec la Ville de PAU, la Communauté d'Agglomération de PAU-Pyrénées et la Chambre de Commerce et d'Industrie PAU-Béarn.</p> <p>L'édition 2009 se déroulera au Zénith le 8 avril prochain.</p> <p>Ce partenariat doit donner lieu à la signature d'une convention entre les 4 partenaires énoncés ci-dessus.</p> <p>Aussi, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - autorise Madame LÉROU-POURQUÉ à signer la convention quadripartite pour la Ville de PAU, - autorise Madame la Maire à signer le contrat de location du Zénith pour un montant de 12.706,30 €T.T.C. 	<p>adopté</p>
<p>23</p>	<p>Banque numérique du savoir d'Aquitaine (BnsA) : signature de la charte d'adhésion.</p> <p>(Rapporteur : Mme LÉROU-POURQUÉ)</p> <p>Par délibération n°16 du 17 mars 2003, le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion de la Ville à la Banque numérique du savoir d'Aquitaine (BnsA), qui a pour objectif de permettre l'accès du public à des ressources relatives au patrimoine aquitain matériel, immatériel, et naturel, et la signature de la charte correspondant au premier volet.</p> <p>De plus, par délibération n°3 du 23 octobre 2008, le Conseil Municipal a approuvé la signature de la convention 2008-2011 pour la Bibliothèque Numérique des Ressources des Pyrénées Occidentales (BNRP) qui s'intègre au projet de la BnsA.</p> <p>Dans le cadre du Contrat de projets Etat-Région Aquitaine 2007-2013, la Région Aquitaine propose aux adhérents à la BnsA de signer une nouvelle charte d'adhésion pour la mise en oeuvre du volet éditorial.</p> <p>Les projets qui seraient portés par les adhérents peuvent bénéficier de subventions attribuées par l'Etat et/ou la Région.</p> <p>Aussi, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - autorise Madame la Maire à signer la nouvelle charte d'adhésion à la Banque numérique du savoir d'Aquitaine. 	<p>adopté</p>

24	<p>Orchestre de PAU-Pays de Béarn – Commande conjointe d'œuvre musicale avec l'Opéra National de Bordeaux.</p> <p>(Rapporteur : Mme LÉROU-POURQUÉ)</p> <p>L'Orchestre de PAU-Pays de Béarn et l'Opéra National de BORDEAUX souhaitent commander conjointement une œuvre musicale à partir d'un conte pour enfants intitulé «<i>Comment devenir un bon petit chaperon rouge</i>». Ce conte, mis en musique par le compositeur Thierry BESANCON sur un livret d'Alice LEÏCA, sera créé au Palais Beaumont les 21 et 22 mars 2009.</p> <p>Aussi, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - autorise Madame la Maire à signer : <ul style="list-style-type: none"> → un contrat de commande d'un livret avec Madame Alice LEÏCA pour un montant de 3.000 € → un contrat de commande d'œuvre musicale inédite avec Thierry BESANCON, pour un montant de 8.000 € brut, → un contrat de partenariat avec l'Opéra National de BORDEAUX pour la participation financière de celui-ci, d'un montant de 6.750 € à la commande du conte pour enfants «<i>Comment devenir un bon petit chaperon rouge</i>». 	adopté
25	<p>Orchestre de PAU-Pays de Béarn – Tarifs du conte musical « <i>La Tempête</i> »</p> <p>(Rapporteur : Mme LÉROU-POURQUÉ)</p> <p>L'Orchestre de PAU Pays de Béarn donnera, avec des enfants âgés de 5 à 7 ans des écoles Jean Sarrailh et Trianon, en collaboration avec le compositeur Hervé SUHUBIETTE, trois représentations scolaires gratuites et une représentation publique payante du conte musical <i>La tempête</i> de Florence SEYVOS, le 19 mars 2009 au Palais Beaumont.</p> <p>Aussi, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décide de fixer le tarif de la représentation publique de l'opéra <i>La tempête</i> le 19 mars 2009 au Palais Beaumont à 5 € - décide d'accorder 2 places gratuites à chaque enfant participant au spectacle afin de permettre à ses parents d'assister à cette représentation. 	adopté
26	<p>Organisation de congrès – Demande de subvention.</p> <p>(Rapporteur : Mme DENIS)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décide l'attribution d'une subvention de 3.000 € à l'Amicale Nationale des Anciens de l'Ecole des Troupes Aéroportées pour l'organisation du Gala annuel de bienfaisance, le 4 avril 2009, au Palais Beaumont. 	adopté

27	<p>Utilisation du Palais Beaumont – Centre de Congrès : mise à disposition par la Ville au profit d'un tiers.</p> <p>(Rapporteur : Mme LÉROU-POURQUÉ)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décide la prise en charge par la Ville de la location de la Rotonde des Ambassadeurs du Palais Beaumont au profit de la Fondation de France, pour rassembler ses partenaires, le 8 avril 2009, à l'occasion de la série de concerts donnés par l'orchestre de Pau, <i>Yiddish Rhapsody</i>, pour un montant de 765,44 €T.T.C. 	adopté
28	<p>Scène Conventionnée : mise à disposition du Zénith et prise en charge de frais techniques et de personnel pour le spectacle du 27 Janvier 2009.</p> <p>(Rapporteur : M. HUERGA)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décide la prise en charge par la Ville de la mise à disposition du Zénith de Pau pour le spectacle du 27 janvier 2009 au profit de l'association « Espaces Pluriels », pour un montant total de 12.012,62 €T.T.C. - décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 12.294 € en faveur de l'association « Espaces Pluriels » pour la prise en charge des frais techniques du spectacle de danse <i>Les sept planches de la ruse</i> d'Aurélie BORY, le 27 janvier 2009, sur présentation des factures acquittés, - autorise Madame la Maire à signer l'avenant n°1 à la convention financière avec l'association « Espaces Pluriels ». 	adopté
29	<p>Taxe d'habitation – Abattement à la base de 10% au bénéfice des personnes handicapées.</p> <p>(Rapporteur : M. DUCHATEAU)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - institue, en matière de taxe d'habitation, un abattement de 10% au bénéfice des personnes handicapées. 	adopté

30	<p>Autorisation de missions dans l'exercice de mandats spéciaux.</p> <p>(Rapporteur : M. de FONTENELLE)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <p>- approuve le déplacement à POITIERS, de Madame Nicole JUYOUX, Conseillère Municipale, pour participer à la 9^{ème} journée d'échanges et de débats du Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire-RTES.</p>	adopté
31	<p>Modification du régime indemnitaire</p> <p>(Rapporteur : M. CANTON)</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <p>-approuve les modifications du régime indemnitaire de la collectivité.</p>	adopté

Séance levée à 19 h 40.

La Maire,

Martine LIGNIERES-CASSOU